



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Par arrêté du 20 février 2019, la Préfète informe les habitants de BRUZ et de CHARTRES-DE-BRETAGNE, qu'une enquête publique sera ouverte, du 16 mars 2019 (8h30) au 1er avril 2019 (17h30), sur la demande présentée par la société DIFEUDIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt de stockage de solides inflammables implanté sur la commune de BRUZ (pour régularisation).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'incidence, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'arrêté préfectoral portant décision après examen au cas par cas, sera consultable gratuitement :

- en mairie de BRUZ (version papier) aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 9h à 16h, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations sur le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société DIFEUDIS, 4 rue des champs géons 35170 BRUZ.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de BRUZ :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet du courriel : « Industrie - enquête publique - DIFEUDIS »).

Monsieur Gérard PELHATE, agriculteur en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de BRUZ, le samedi 16 mars 2019 de 8h30 à 12h et le lundi 1er avril 2019 de 14h à 17h30.

Les observations et propositions du public seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.